



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66
5 juillet 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

**ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES VISANT À METTRE EN ŒUVRE LE CADRE DE
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU FONDS MULTILATÉRAL, SUIVI DE LA
DÉCISION 36/53**

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Renseignements généraux

1. La 36^e réunion du Comité exécutif a discuté des questions entourant la planification des ressources et la répartition des ressources dans le cadre de la planification des activités du Fonds multilatéral pendant la période de conformité.
2. Au cours des discussions, certains représentants ont estimé qu'il était possible d'entreprendre un exercice de modélisation afin de prédire avec exactitude les sommes d'argent nécessaires pour réaliser la conformité dans tous les pays visés à l'article 5. Toute somme excédentaire pourrait être utilisée pour aider les pays visés à l'article 5 qui désirent atteindre leurs objectifs plus vite que ne l'exige le Protocole de Montréal.
3. Le Comité exécutif a aussi entretenu l'idée que l'heure est peut-être venue de changer le système de coûts d'appui aux agences et par le fait même, le système des parts fixes des agences. Certains représentants ont proposé de créer un fonds de réserve à même les ressources allouées pour la période triennale, qui servirait dans les situations d'urgence où les pays deviendraient soudainement à risque d'être en état de non-conformité. Par contre, d'autres représentants estiment que si le Comité exécutif s'était bien préparé pour l'avenir, il n'y aurait pas de situations d'urgence.
4. À la suite de la discussion, le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de préparer un document qui sera examiné à la 37^e réunion, qui traiterait des questions soulevées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/32 et qui tiendrait compte des observations et des idées exprimées par les membres du Comité exécutif à la présente réunion, ainsi que des commentaires que les membres du Comité exécutif et les agences d'exécution lui feraient parvenir avant le 19 avril 2002. (décision 36/53).
5. Dix membres du Comité exécutif et trois agences d'exécution ont fait parvenir de plus amples commentaires sur ces questions au Secrétariat après la 36^e réunion.

Introduction

6. Le présent document est préparé en réponse à la décision 36/53 et a pour but d'élaborer un modèle lié à la conformité qui sera utilisé pour la planification des ressources et les futures répartitions des ressources. Ce document traite également de la planification des ressources et de la répartition des ressources pendant la période de conformité, et propose enfin des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.
7. La question des travaux du Comité exécutif fait l'objet d'un autre document présenté à la 37^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/67).

8. Ce document comprend les sections suivantes :

- Partie I : Modèle lié à la conformité pour la période triennale 2003-2005
 Partie II : Planification des ressources
 Partie III : Répartition des ressources
 Partie IV : Recommandations

PARTIE I : MODÈLE LIÉ À LA CONFORMITÉ POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2003-2005

9. Le concept du modèle lié à la conformité découle du besoin de maximiser l'utilisation des ressources limitées du Fonds multilatéral afin d'aider les pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de contrôle des substances des groupes I et II de l'annexe A et du groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone (CTC) et trichloroéthane (TCA), et de l'annexe E (bromure de méthyle (BM), comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1
Objectifs de conformité en vertu du Protocole de Montréal

SAO	1^{er} juillet 1999	1^{er} janvier 2002	1^{er} janvier 2003	1^{er} janvier 2005	1^{er} janvier 2007	1^{er} janvier 2010	1^{er} janvier 2015
CFC ^(*) de l'annexe A	Gel			50 %	85 %	100 %	
Halons ^(*)		Gel		50 %		100 %	
BM ^(**)		Gel		20 %			100 %
TCA ^(***)			Gel	30 %		70 %	100 %
CTC ^(***)				85 %		100 %	

(*) Donnée de référence basée sur la moyenne de 1995-1997

(**) Donnée de référence basée sur la moyenne de 1995-1998

(***) Donnée de référence basée sur la moyenne de 1998-2000

10. Il est important de prendre note qu'au 1^{er} janvier 2005, tous les pays visés à l'article 5 devront avoir réduit leur niveau de consommation et de production de CFC et de halons de l'annexe A de 50 pour cent, le BM de 20 pour cent, les TCA de 30 pour cent et les CFC de 85 pour cent. De plus, au 1^{er} janvier 2007, les pays visés à l'article 5 devront avoir réduit leur consommation et leur production des CFC de l'annexe A d'un autre 35 pour cent de leur valeur de référence.

11. Ce besoin de maximiser les ressources du Fonds multilatéral revêt une importance particulière en raison du fait que le Comité exécutif a approuvé en principe la somme de 514,88 millions \$US pour 19 accords pluriannuels, dont 158,37 millions \$US qui seront transférés aux pays visés à l'article 5 concernés au cours de la période 2003-2005. Le nombre d'accords pluriannuels est à la hausse, comme le confirme les plans d'activités de 2002 et les propositions présentées à la 37^e réunion.

12. La décision de la Réunion des Parties concernant la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période de 2003-2005 étant en instance, le modèle ne propose aucun niveau de financement, à l'exception des montants déjà approuvés en principe par le Comité exécutif. Cependant, les éliminations de SAO calculées en vertu du modèle pourraient servir de fondement sûr pour la planification des activités du Fonds multilatéral pour la période triennale 2003-2005.

13. Le Secrétariat a tenu compte des facteurs suivants dans l'élaboration du modèle :

- a) les objectifs de réduction de la production et de la consommation de SAO en vertu du calendrier d'élimination du Protocole de Montréal;
- b) le niveau de consommation actuel de chacune des substances réglementées dans les pays visés à l'article 5, lequel tient compte des projets d'investissement pour l'élimination et des activités connexes déjà approuvés par le Comité exécutif, ainsi que les propositions de projets qui seront présentées en 2002, dont les projets qui seront examinés par la 37^e réunion du Comité exécutif et les projets restants dans les plans d'activités des agences d'exécution et bilatérales;
- c) le niveau de consommation de CFC restant admissible à un appui financier du Fonds multilatéral déterminé par décision du Comité exécutif (décision 35/57);
- d) l'élimination de SAO découlant de la mise en œuvre des accords pluriannuels liés aux résultats approuvés par le Comité exécutif, indiquée au tableau 2;
- e) l'échéance moyenne pour la mise en œuvre des projets.

Tableau 2

Élimination totale de SAO découlant de la mise en œuvre d'accords pluriannuels liés à des résultats approuvés par le Comité exécutif (tonnes PAO)

Substance réglementée	Tonnes PAO
Secteur de la production	
CFC	55 000
Halons	32 050
<i>Production totale</i>	87 050
Secteur de la consommation	
CFC	23 100
Halons	28 000
Solvants sans CFC	720
BM	2 250
<i>Consommation totale</i>	54 070

Description du modèle

14. Le modèle traite séparément des principales substances réglementées en vertu du Protocole de Montréal, nommément les CFC de l'annexe A, le tétrachlorure de carbone (CTC), le trichloroéthane (TCA) et le bromure de méthyle (BM). Le modèle ne tient pas compte des halons qui sont traités séparément dans les présentes.

Les CFC

15. Les pays ont été répartis dans deux catégories en ce qui concerne les CFC de l'annexe A : les pays visés à l'article 5 ayant un volume de consommation élevé (les pays dont la donnée de référence des substances du groupe I de l'annexe A est supérieure à 360 tonnes PAO) et les pays à faible volume de consommation (PFV).

- a) Les pays ayant un volume de consommation élevé (36 pays) ont été répartis en deux catégories :
 - i) les pays sans accord d'élimination sectorielle ou en phase finale (32 pays)
 - ii) les pays ayant un accord d'élimination sectorielle ou en phase finale (4 pays)
- b) Les PFV (81 pays) ont été répartis en quatre catégories :
 - i) les pays pour lesquels aucun PGF n'a été approuvé (14 pays)
 - ii) les pays pour lesquels un PGF a été approuvé (39 pays)
 - iii) les pays dont la mise à jour du PGF ou le PGF a été approuvé après la 31^e réunion du Comité exécutif en vertu de la décision 31/48 (19 pays);
 - iv) les pays ayant un plan d'élimination en phase finale (9 pays)

16. La donnée de référence pour le CFC, la consommation restante de CFC admissible à un appui financier (si calculée) et les quantités de CFC nécessaires à la réalisation des réductions de 50 pour cent en 2005 et de 85 pour cent en 2007 ont été déterminées pour chacun des pays.

17. Le modèle calcule la consommation annuelle de CFC qui doit être approuvée chaque année de la période triennale de 2003-2005 afin de respecter les échéances de 2005 et de 2007 pour chacun des pays figurant aux tableaux 1 et 2 de l'annexe I aux présentes (sauf pour les quatre pays ayant un accord d'élimination sectorielle). Le modèle fonctionne dans l'ordre suivant pour chacun des pays :

- a) il réduit la consommation de référence de 50 pour cent et de 85 pour cent, afin de déterminer la consommation permise en 2005 et en 2007, respectivement;
- b) il établit la consommation de CFC selon l'option 1 et l'option 2 (décision 35/57);

- c) il établit la consommation nette de CFC admissible à un appui financier en soustrayant de la consommation selon l'option 1 ou l'option 2 les niveaux approuvés dans le cadre de projets d'investissement et de projets ne portant pas sur ces investissements par les 35^e et 36^e réunions du Comité exécutif ainsi que la consommation comprise dans les projets présentés à la 37^e réunion et/ou les plans d'activités pour 2002;
- d) il compare la consommation nette à la consommation permise en 2005 et en 2007 afin de déterminer les quantités de CFC à approuver aux fins d'élimination dans le but de respecter les échéances de 2005 et de 2007;
- e) il détermine les quantités à approuver en 2003, 2004 et 2005 selon le coefficient de 30:30:25 de la consommation nette.

18. En ce qui concerne les 53 pays pour lesquels aucun PGF n'a été approuvé ou un PGF a été approuvé avant la 31^e réunion (tableaux 3 et 4 de l'annexe 1), le modèle fonctionne dans l'ordre suivant :

- a) il détermine la quantité nette de CFC nécessaire pour respecter les échéances de 50 pour cent et de 85 pour cent en réduisant la consommation de référence de 50 pour cent et de 85 pour cent, selon le cas;
- b) il détermine la quantité nécessaire à approuver en 2003 et en 2004 selon le coefficient 50:35 de la consommation de référence.

Le CTC et le TCA

19. En ce qui concerne le CTC et le TCA (tableaux 5 et 6 de l'annexe I), le modèle donne la liste des pays visés à l'article 5 qui ont rapporté une consommation de ces SAO en 1998 et en 2000 en vertu de l'article 7 ainsi que leurs données de référence, et calcule la quantité de SAO à éliminer pour respecter l'échéance de 2005 du Protocole (85 pour cent pour le CTC et 30 pour cent pour le TCA).

Le secteur de la production de SAO

20. En ce qui concerne le secteur de la production, le modèle comprend les trois pays sans accord visant le secteur de la production (Argentine, Mexique et Venezuela). Il précise la donnée de référence de production de CFC de ces pays, et a calculé les quantités de CFC à éliminer afin de respecter les échéances de 2005 et de 2007.

Le bromure de méthyle

21. En ce qui concerne le bromure de méthyle, le modèle répartit les pays en trois catégories :
- les pays faisant l'objet de propositions de projet approuvées (une ou plus) qui entraîneraient l'élimination complète des utilisations réglementées de BM ou des réductions de la consommation de la donnée de référence de BM de plus de 20 pour cent (25 pays);
 - les pays qui auront besoin d'assistance pour respecter l'échéance de 2002 pour le BM (38 pays);
 - les pays dont la donnée de référence pour le BM est de moins d'une tonne PAO (14 pays).
22. Le modèle détermine la quantité nette de BM à éliminer afin de respecter l'objectif de 20 pour cent de réduction d'ici 2005 pour tous les pays qui auront besoin d'assistance pour respecter l'échéance de 2002. La quantité correspond à 20 pour cent de la donnée de référence pour le BM (tableau 7 de l'annexe I).

Calendrier d'élimination

23. Le modèle applique un pourcentage de réduction de la consommation (et de la production) nette de SAO qui doit être approuvé chaque année de la période 2003-2005 en tenant compte de l'échéance pour la mise en œuvre du projet. Le tableau 3 précise ces pourcentages pour chacune des substances réglementées (p. ex., en ce qui concerne la consommation nette de CFC dans les pays ayant un volume élevé de consommation, le modèle répartit la réduction de 85 pour cent à raison de 30 pour cent à approuver en 2003, 30 pour cent à approuver en 2004 et 25 pour cent à approuver en 2005).

Tableau 3
Pourcentage de réduction à atteindre dans l'approbation des projets

Substances réglementées	2003	2004	2005
Réduction de la consommation nette de CFC dans les pays à volume élevé de consommation	30 %	30 %	25 %
Réduction de la consommation nette de CFC dans les PFV	50 %	35 %	0 %
Consommation de BM	10 %	10 %	0 %
Consommation de CTC	40 %	30 %	15 %
Consommation de TCA	15 %	15 %	0 %
Élimination des CFC dans le secteur de la production (nouvelles usines)	20 %	20 %	15 %

Les halons

24. Vingt-neuf des 57 pays visés à l'article 5 qui ont communiqué régulièrement leurs données en vertu de l'article 7 et dont la consommation totale de halons est de 40 549 tonnes PAO ont une consommation de référence de mois de 10 tonnes PAO.

25. Les projets et les activités ayant reçu l'appui financier du Fonds multilatéral entraîneront l'élimination de la consommation de 36 000 tonnes PAO de halons et l'élimination par étapes de la production de halons en Chine et en Inde, les deux seuls pays visés à l'article 5 qui produisent des halons. Ces activités comprennent la création de systèmes de banques de halons (dans les pays et au niveau infrarégional) regroupant 42 pays visés à l'article 5. De plus, des demandes de création de systèmes de banques de halons dans sept autres pays visés à l'article 5 ont été proposées à la 37^e réunion du Comité exécutif.

26. Sept pays visés à l'article 5 dont la consommation totale rapportée pour 2000 est de plus de 606 tonnes PAO, dont plus de 530 tonnes PAO dans un même pays, n'ont reçu aucune assistance. Le modèle ne s'applique pas au secteur des halons car très peu de pays consommateurs de halons n'ont pas encore reçu d'assistance du Fonds multilatéral et ces pays ont un faible niveau de consommation (sauf un pays).

Résultats découlant du modèle

27. Fondé sur les résultats du modèle, le tableau 4 ci-dessous indique les quantités de substances réglementées qui doivent être approuvées pendant la période triennale de 2003-2005 et qui doivent être éliminées en 2005 et en 2007 pour que les pays soient en conformité. Ces quantités représentent un total de 41 000 tonnes PAO de SAO.

Tableau 4
SAO supplémentaires à approuver aux fins d'élimination en 2003-2005 (tonnes PAO)

	2003	2004	2005	Total
CFC dans les pays à volume de consommation élevé	5 507,6	5 507,6	4 589,7	15 605,0
CFC dans les PFV	2 029,7	1 353,1	-	3 382,8
Secteur de la production de CFC	2 600,0	2 600,0	1 950,0	7 150,0
BM	550,0	550,0	-	1 100,0
CTC	6 355,5	4 766,6	2 383,3	13 505,4
TCA	86,7	86,7	-	173,4
Total	17 129,5	14 864,1	8 923,0	40 916,6

28. Les CFC sont les substances réglementées dont la consommation résiduelle est la plus élevée. Ils sont suivis du CTC, du BM et du TCA. La réduction de la production pourra être réalisée lorsque des accords auront été conclus avec les trois derniers pays producteurs de SAO.

29. Les observations suivantes ont été faites à propos des 36 pays à volume élevé de consommation figurant au tableau 1 de l'annexe A :

- a) 22 pays devraient être en mesure d'atteindre l'objectif de conformité de 50 pour cent si leurs projets et plans sont mis en œuvre à temps et que les projets proposés à la 37^e réunion en leur nom et compris dans les plans d'activités de 2002 sont approuvés en 2002 et mis en œuvre dans les délais prévus;
- b) Dix de ces pays devraient être en mesure d'atteindre l'objectif de conformité de 85 pour cent sous réserve des conditions ci-dessus;
- c) si les projets proposés à la 37^e réunion et les projets compris dans les plans d'activités de 2002 sont approuvés et financés en 2002, la consommation de CFC admissible à un appui financier au cours de la période triennale de 2003-2005 sera de l'ordre de 15 600 tonnes PAO, dont 4 500 tonnes PAO qui devront être éliminées pour atteindre l'objectif de conformité de 50 pour cent. Onze mille cent tonnes PAO de plus devront être éliminées d'ici 2007 afin d'atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent (ces chiffres ne comprennent pas les chiffres pour la Chine, la Malaisie, la Thaïlande et la Turquie).

30. Les 53 PFV pour lesquels aucun PGF n'a été approuvé ou un PGF a été approuvé avant la 31^e réunion du Comité exécutif devront éliminer une quantité totale de 3 380 tonnes PAO en 2003 et en 2004 pour atteindre le niveau de réduction de 85 pour cent de leur valeur de référence, ce qui pourra être fait si les projets de PGF proposés par 5 pays à consommation élevée à la 37^e réunion sont approuvés et financés en 2002.

31. Plus de 13 500 tonnes PAO de CTC devront être éliminées d'ici 2005. Ce chiffre ne tient pas compte de la consommation de la Chine car les données de la Chine pour l'année 2000 n'ont pas été rapportées, de sorte que la donnée de référence pour la conformité en matière de CTC n'a pas pu être déterminée.

32. La consommation totale de TCA à approuver dans la période 2002-2003 n'est que de 87 tonnes PAO car la consommation du pays qui consomme le plus de TCA, à savoir la Chine, fait l'objet d'un accord pluriannuel.

33. La quantité de CFC à éliminer dans les trois pays visés à l'article 5 qui produisent encore des CFC est calculée en fonction de la donnée de référence de ces pays et ne tient pas compte de la participation d'intérêts locaux au capital, s'il y a lieu. La quantité réelle à éliminer n'a pu être déterminée qu'en effectuant des vérifications dans les usines de production.

34. La quantité totale de BM à approuver dans les 38 pays visés à l'article 5 dont la consommation de référence est de plus d'une tonne PAO en vue de respecter l'échéance de 2005 est de 1 100 tonnes PAO. Ces pays sont la Chine, qui n'a pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague, et trois autres pays (la Géorgie, le Honduras et le Zimbabwe) qui ont proposé des projets d'investissement à la 37^e réunion qui entraîneraient l'élimination d'au moins de 20 pour cent de la production d'ici 2005 s'ils sont approuvés et mis en œuvre dans les délais prévus.

PARTIE II : PLANIFICATION DES RESSOURCES

Planification des ressources pendant la période de grâce

35. Le Fonds multilatéral a appliqué le concept de la planification des ressources pour la première fois en 1996 dans le cadre des premiers plans d'activités préparés par les agences d'exécution pour l'année en question. Au moment de la reconstitution du Fonds pour la période 1997-1999, le Secrétariat a préparé un document intitulé « Planification financière et projections de trésorerie pour le triennat 1997-1999 » (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/5). Se fondant sur ce document, le Comité exécutif a décidé, entre autres choses, que « la planification financière du Comité exécutif pour le triennat devrait être fondée sur les montants dont il savait, compte tenu des précédents historiques, qu'ils seraient effectivement versés au Fonds multilatéral. » (décision 21/3 c). En vertu de cette décision, le Comité exécutif reconnaissait que certains pays visés non visés à l'article 5 n'avaient jamais payé leur contribution au Fonds et qu'en conséquence, le budget approuvé par les Parties pour la période triennale devait être ajusté pour des raisons de planification financière, afin de tenir compte de l'absence de paiement de ces Parties.

36. Le budget ajusté a ensuite été utilisé pour calculer les ressources dont disposerait le Fonds multilatéral aux fins de répartition par le Comité exécutif. Le même principe a été appliqué à la période triennale 2000-2002.

37. Les budgets approuvés par les Parties pour les périodes triennales 1997-1999 et 2000-2002 consistaient en de nouveaux fonds reconstitués et un report de la période triennale précédente. Pour la période 1997-1999, tout le report a été appliqué à l'année 1997 en plus du tiers du montant de la reconstitution (après les ajustements pour non-paiement). En ce qui concerne la période 2000-2002, un tiers du budget ajusté a été affecté à chacune des trois années, et la dernière année profitera d'un budget plus élevé en raison des intérêts et des soldes retournés.

38. Les agences d'exécution sont informées avant la dernière réunion du Comité exécutif pour une année donnée des ressources qui seront disponibles pour la planification des activités de la prochaine année. Les agences préparent leurs plans d'activités en conséquence. Le Comité exécutif n'a pas demandé aux agences d'inclure dans leurs plans d'activités des projets visant à éliminer les quantités prédéterminées de certaines substances réglementées. Cette responsabilité a été confiée aux agences d'exécution et aux pays visés à l'article 5 figurant dans le plan d'activités.

Planification des ressources pendant la période de conformité

39. Au cours de la période de conformité, les ressources doivent être planifiées de façon à réaliser l'élimination d'une quantité prédéterminée de SAO particulières dans les pays visés à l'article 5, comme indiqué au tableau 4, afin d'assurer le respect des mesures de contrôle imminentes.

40. Le tableau révèle que quelque 41 000 tonnes PAO de SAO devront faire l'objet d'un appui financier au cours de la prochaine période triennale afin que l'élimination puisse être réalisée dans les délais prescrits et que les échéances connexes soient respectées.
41. Le statut quo associé à la planification des ressources ne comporte pas l'approche holistique intégrée nécessaire pour assurer le financement et la mise en œuvre de l'élimination.
42. L'augmentation du nombre d'accords de financement pluriannuels qui engagent des ressources pour des années à venir confirme la nécessité d'avoir recours à une telle approche. Le Fonds multilatéral devra respecter ces engagements car ils font l'objet d'accords négociés, et ils entrent en ligne de compte dans les estimations des reconstitutions actuelle et à venir du Fonds multilatéral.
43. Les accords de financement pluriannuels gagneront en popularité dans les pays visés à l'article 5 et auprès du Comité exécutif et des agences d'exécution. Il est donc impératif, au cours de la prochaine période triennale, de devenir fin prêt à créer un équilibre réaliste entre les ressources engagées à l'avance et les ressources « libres » à attribuer à de nouveaux projets.
44. Le Comité exécutif a approuvé 19 accords pluriannuels à jour, pour un montant total de 514,88 millions \$US (dont 415,71 millions \$US pour la Banque mondiale, 72,95 millions \$US pour le PNUD et 26,22 millions \$US pour l'ONUDI.) De cette somme, 158,37 millions \$US devront être décaissés pendant la période triennale de 2003-2005 (dont 119,98 millions \$US pour la Banque mondiale, 25,20 millions \$US pour le PNUD et 13,19 millions \$US pour l'ONUDI). Les accords en question ainsi que les montants à payer par tranches annuelles par le Fonds multilatéral sont précisés à l'annexe II.
45. Le montant total engagé dans le cadre de ces accords pour la période triennale représente 15 pour cent des montants approuvés aux fins d'appui financier en 1997-1999 et 52 pour cent des ressources affectées à ce jour au cours de la période triennale en cours.
46. En plus des montants engagés indiqués à l'annexe II, le Comité exécutif attribue des sommes à d'autres activités établies telles que le renforcement des institutions, la préparation de projets, le PAC du PNUE et les budgets opérationnels du Secrétariat et du Comité exécutif, lesquelles atteignent 52,25 millions \$US pour la période triennale de 2003-2005. La tableau 5 propose un sommaire du financement total approuvé en principe (et dont l'approbation est prévue).

Tableau 5
Appui financier total approuvé en principe pour la période 2003-2005 (\$US)

	2003	2004	2005	Total
Projets d'investissement				
Accords pluriannuels (tableau 4)	57 242 992	51 158 806	49 966 780	158 368 578
Autres engagements financiers				
Renforcement des institutions	2 793 704	8 185 406	2 793 704	13 772 814
Coûts du Secrétariat/Comité exécutif	3 432 000	3 569 280	3 712 051	10 713 331
Préparation de projets	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
PAC du PNUE	6 010 749	6 251 179	6 501 226	18 763 153
Total (autres engagements)	15 236 453	21 005 865	16 006 981	52 249 298
Total	72 479 445	72 164 671	65 973 761	210 617 876

47. Le niveau de financement approuvé en principe sera encore plus élevé après l'approbation de projets et de plans pluriannuels en 2002. À titre d'exemple, la valeur des ressources supplémentaires demandées dans le cadre des projets pluriannuels présentés à la 37^e réunion du Comité exécutif représente 40 millions \$US, en plus des fonds déjà approuvés en principe pour la période triennale. Ce montant augmentera sans doute à la suite des propositions de ce genre à la 38^e réunion.

48. La plupart des accords approuvés récemment prévoient la répartition d'une part plus importante du montant total au cours des 2 ou 3 premières années du projet, sauf dans le cas des accords pluriannuels dans le secteur du bromure de méthyle, de la production et des solvants, comme l'indique l'annexe II aux présentes.

49. Le maintien de cette pratique d'affecter une part importante de l'appui aux premières années des projets pourrait réduire le montant total des ressources disponibles, surtout pendant la période triennale 2003-2005, où la part la plus importante de l'élimination devra être financée. Cette pratique devrait cesser, à moins qu'elle ne soit fortement justifiée, afin d'éviter cette éventualité.

50. Il a été suggéré dans les discussions de la 36^e réunion et dans les commentaires qui ont suivi, de mettre un certain montant de côté pour les urgences. Un fonds à ces fins pourrait être créé lors de la planification des ressources, selon le pourcentage des ressources disponibles en 2003. Cependant, ces sommes ne devraient pas être utilisées pour financer les tranches de financement de projets pluriannuels existants ou à venir. Ce fonds pourrait être créé à titre d'essai lors de la planification des ressources pour les plans d'activités des agences d'exécution pour 2003.

51. Le tableau 4 indique les quantités de SAO qui doivent être approuvées chaque année ainsi que leur proportion relative. La planification des ressources au cours de la prochaine période triennale devrait tenir compte de la répartition relative des substances réglementées.

52. Il faut noter qu'outre le CTC, les quantités de SAO indiquées au tableau 4 sont les maximums admissibles aux fins de financement afin de respecter les normes de conformité de 2005 et de 2007. Ces quantités ont été calculées en vertu du modèle et ne tiennent pas compte de l'élimination accélérée.

53. La planification annuelle des ressources pourrait ne pas être la meilleure solution en raison du grand nombre d'activités à financer au cours de la prochaine période triennale. Les ressources devraient être planifiées pour l'ensemble de la période triennale en fonction d'un plan d'élimination triennal du Fonds multilatéral qui sera déterminé par décision du Comité exécutif. Le Secrétariat pourrait préparer le plan à partir des résultats obtenus par le modèle, et les agences d'exécution et bilatérales pourraient utiliser ce plan afin de préparer leurs plans d'activités annuels.

PARTIE III : RÉPARTITION DES RESSOURCES

54. La 36^e réunion du Comité exécutif a discuté, entre autres choses, de la pertinence de maintenir le système des parts fixes des agences d'exécution. Cette question a aussi été soulevée dans les commentaires reçus par le Secrétariat après la réunion.

55. Les parts fixes permettent aux agences de prévoir leurs coûts d'appui avec plus de précision mais elles ont aussi l'inconvénient d'octroyer les ressources attribuées sur des périodes de temps inutilement longues comme ce fut le cas dans la plupart des projets de bromure de méthyle.

56. Cet exercice pourrait être impossible à réaliser au cours de la prochaine période triennale lorsqu'un cadre de mise en œuvre des projets plus rigoureux devra être observé.

57. Aucune formule immédiate ne peut être utilisée pour corriger les défauts des ententes existantes sans affecter la répartition actuelle du travail.

58. Toute cette question des coûts d'appui pourrait être réglée en remplaçant le système actuel par un système qui dote les agences d'un budget administratif et leur accorde des coûts d'appui moins élevés pour les projets individuels.

59. Cette question des parts fixes devra faire l'objet d'une approche innovatrice à la hauteur des défis que devront relever tous les intervenants du Fonds multilatéral au cours de la prochaine période triennale.

60. Comme les quantités de SAO à approuver et les montants nécessaires à cette approbation seront connus en 2002, le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'approche suivante fondée sur le principe des soumissions :

- Les agences bilatérales et d'exécution seraient invitées à soumissionner sur les activités contenues dans le plan d'élimination triennal du Fonds multilatéral. La soumission comprendrait l'engagement de l'agence et du pays visé à proposer les activités les plus économiques et à les mettre en oeuvre dans les meilleurs délais possibles.
- Le Secrétariat aurait la tâche d'étudier les soumissions et de faire ses recommandations au Comité exécutif.
- À partir des recommandations du Secrétariat, le Comité exécutif attribuerait à chacune des agences d'exécution une certaine quantité de SAO à proposer aux fins de recommandation en vertu des règles établies du Fonds multilatéral et attribuerait les ressources nécessaires à l'appui de ces projets.

61. La mise en oeuvre de cette approche exigerait une étroite coordination entre les agences et éliminerait complètement le système des parts fixes.

62. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner cette approche innovatrice et charger le Secrétariat, les agences d'exécution et les agences bilatérales de l'élaborer plus en profondeur aux fins d'examen possible à la 38^e réunion, afin qu'elle puisse être mise en oeuvre pour la prochaine période triennale.

PARTIE IV : RECOMMANDATIONS

63. Compte tenu du grand nombre d'activités à financer au cours de la prochaine période triennale, le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les recommandations suivantes :

- a) Adopter le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66 à titre de guide de planification des ressources et la répartition des ressources pour la période triennale 2003-2005.
- b) Charger le Secrétariat de préparer un plan d'élimination triennal pour le Fonds multilatéral qui tient compte des résultats du modèle lié à la conformité joint à l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/66.
- c) Charger le Secrétariat et les agences d'exécution d'évaluer la faisabilité de remplacer le système actuel de coûts d'appui des projets par un budget administratif et un taux de coûts d'appui inférieur pour les activités individuelles, et de remettre un rapport à cet effet à la 38^e réunion.
- d) Prendre note du concept des soumissions comme remplacement du système des parts fixes.
- e) Charger le Secrétariat, les agences bilatérales et les agences d'exécution d'élaborer plus en profondeur le système des soumissions aux fins d'examen et d'approbation possible à la 38^e réunion, de sorte qu'il puisse être mis en oeuvre pour la prochaine période triennale.

Annex I**Table 1. Analysis of CFC consumption in non-LVC countries (ODP tonnes)**

Country	LatestCons	Baseline	50%Base	85%Base	CFCeligible	CFCapproved	CFC37EC	CFCbp2002	CFCnet	CFCfor50%	CFCfor85%
(1)	(2)	(3)	(4)=(3)*0.50	(5)=(3)*0.15	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)=(6)-(7)-(8)-(9)	(11)=(10)-(4)	(12)=(10)-(5)
Non-LVC countries with no agreement											
Algeria	1,474.6	2,119.5	1,059.8	317.9	1,052.6		599.8	-	452.8	-	134.9
Argentina	2,396.7	4,697.2	2,348.6	704.6	2,564.3	60.0		295.0	2,209.3	-	1,504.7
Bangladesh	805.0	580.4	290.2	87.1	664.4				664.4	374.2	577.3
Brazil	9,275.1	10,525.8	5,262.9	1,578.9	6,228.9	656.5	5,081.0	-	-	-	-
Chile	576.0	828.7	414.4	124.3	828.7	206.4			622.3	208.0	498.0
Colombia	1,149.3	2,208.2	1,104.1	331.2	1,456.9			135.0	1,321.9	217.8	990.7
Congo, DR	386.6	665.7	332.9	99.9	665.7				665.7	332.9	565.8
Cuba	533.7	625.1	312.6	93.8	585.7			60.0	525.7	213.2	431.9
Dominican Rep.	398.8	539.8	269.9	81.0	350.8			58.0	292.8	22.9	211.8
Egypt	1,267.0	1,668.0	834.0	250.2	784.6				784.6	-	534.4
India	5,614.3	6,681.0	3,340.5	1,002.2	2,074.2	199.0	1,655.0	-	220.2	-	-
Indonesia	5,411.1	8,332.7	4,166.4	1,249.9	2,506.6	255.6	1,241.1	-	1,009.9	-	-
Iran	4,156.5	4,571.7	2,285.9	685.8	2,511.5	477.6	41.6	782.1	1,210.2	-	524.4
Jordan	354.0	673.3	336.7	101.0	(72.1)			10.0	-	-	-
Korea, DPR	77.0	441.7	220.9	66.3	291.7				291.7	70.9	225.4
Lebanon	527.9	725.5	362.8	108.8	237.3			12.8	93.0	131.5	22.7
Macedonia	49.5	519.7	259.9	78.0	97.2				97.2	-	19.2
Mexico	3,059.5	4,624.9	2,312.5	693.7	3,059.5	145.0	20.4	252.6	2,641.5	329.1	1,947.8
Morocco	564.0	802.3	401.2	120.3	49.8	31.4			18.4	-	-
Nigeria	4,094.8	3,650.0	1,825.0	547.5	2,883.3	286.1		397.0	2,200.2	375.2	1,652.7
Pakistan	1,945.3	1,679.4	839.7	251.9	487.1	12.9		4.0	470.2	-	218.3
Panama	249.9	384.2	192.1	57.6	299.2				299.2	107.1	241.6
Philippines	2,905.2	3,055.9	1,528.0	458.4	2,854.6				2,854.6	1,326.7	2,396.2
Romania	360.6	675.8	337.9	101.4	145.8				145.8	-	44.4
Sri Lanka	220.3	400.4	200.2	60.1	348.1	212.8	11.1		124.2	-	64.1
Sudan	291.5	456.8	228.4	68.5	359.2				359.2	130.8	290.7
Syria	1,174.7	2,224.6	1,112.3	333.7	485.2	20.1		105.0	360.1	-	26.4
Tunisia	555.0	870.1	435.1	130.5	177.8			12.0	165.8	-	35.3
Venezuela	2,705.9	3,321.6	1,660.8	498.2	2,235.9	32.0	23.6	1.4	2,178.9	518.1	1,680.7
Vietnam	220.0	500.0	250.0	75.0	242.1	119.0	28.5		94.6	-	19.6
Yugoslavia	548.6	849.2	424.6	127.4	640.1	109.4	10.9	9.1	510.7	86.1	383.3
Zimbabwe	145.0	451.4	225.7	67.7	430.2				430.2	204.5	362.5
Subtotal	15,980.8	19,321.7	9,660.9	10,552.6	37,526.9	2,823.8	8,725.8	2,214.2	23,353.8	4,517.2	15,605.0
Non-LVC countries with agreement(s)											
China	42,983.4	57,818.7	28,909.4	8,672.8	4,745.0	1,219.0	1,115.5	-	2,410.5	-	-
Malaysia	1,979.8	3,271.1	1,635.6	490.7	1,744.4	-	-	-	-	-	-
Thailand	3,568.3	6,082.1	3,041.1	912.3	3,396.5	-	-	-	-	-	-
Turkey	819.8	3,805.3	1,902.7	570.8	1,939.3	-	-	-	-	-	-
Subtotal	49,351.3	70,977.2	35,488.6	10,646.6	11,825.2	1,219.0	1,115.5	-	2,410.5	-	-
Total	65,332.2	90,298.9	45,149.5	21,199.2	49,352.1	4,042.8	9,841.3	2,214.2	25,764.3	4,517.2	15,605.0

Notes

- (1) Non-LVC countries with reported CFC consumption data
- (2) Latest (2000) CFC consumption reported to the Ozone Secretariat
- (3) CFC baseline as reported to the Ozone Secretariat
- (4) Allowable CFC consumption in 2005 = (3) * 0.5
- (5) Allowable CFC consumption in 2007 = (3) * 0.15
- (6) Total amount of CFCs eligible for funding. If no option has been selected, then the highest value between options 1 and 2 is used, except for China, India, Mexico, Malaysia, Thailand and Turkey whose eligible consumption was determined according to agreements with the Executive Committee.
- (7) CFC consumption to be phased out in projects approved at, and since the 35th Meeting of the Executive Committee
- (8) CFC consumption to be phased out in project proposals submitted to the 37th Executive Committee Meeting
- (9) CFC consumption to be phased out in 2002 according to the 2002 consolidated business plan
- (10) Net amount of CFCs eligible for funding
- (11) Additional CFC to be approved to achieve the 50% reduction in 2005 based on the amount of CFC eligible for funding
- (12) Additional CFC to be approved to achieve the 85% reduction in 2007 based on the amount of CFC eligible for funding

Table 2. Analysis of CFC consumption in non-LVC countries (ODP tonnes)

Country	Baseline	CFCnet	CFCfor85%	odp2003	odp2004	odp2005
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Non-LVC countries with no agreement						
Algeria	2,119.5	452.8	134.9	47.6	47.6	39.7
Argentina	4,697.2	2,209.3	1,504.7	531.1	531.1	442.6
Bangladesh	580.4	664.4	577.3	203.8	203.8	169.8
Brazil	10,525.8	-	-	-	-	-
Chile	828.7	622.3	498.0	175.8	175.8	146.5
Colombia	2,208.2	1,321.9	990.7	349.6	349.6	291.4
Congo, DR	665.7	665.7	565.8	199.7	199.7	166.4
Cuba	625.1	525.7	431.9	152.4	152.4	127.0
Dominican Republic	539.8	292.8	211.8	74.8	74.8	62.3
Egypt	1,668.0	784.6	534.4	188.6	188.6	157.2
India	6,681.0	220.2	-	-	-	-
Indonesia	8,332.7	1,009.9	-	-	-	-
Iran	4,571.7	1,210.2	524.4	185.1	185.1	154.2
Jordan	673.3	-	-	-	-	-
Korea, DPR	441.7	291.7	225.4	79.6	79.6	66.3
Lebanon	725.5	131.5	22.7	8.0	8.0	6.7
Macedonia	519.7	97.2	19.2	6.8	6.8	5.7
Mexico	4,624.9	2,641.5	1,947.8	687.4	687.4	572.9
Morocco	802.3	18.4	-	-	-	-
Nigeria	3,650.0	2,200.2	1,652.7	583.3	583.3	486.1
Pakistan	1,679.4	470.2	218.3	77.0	77.0	64.2
Panama	384.2	299.2	241.6	85.3	85.3	71.1
Philippines	3,055.9	2,854.6	2,396.2	845.7	845.7	704.8
Romania	675.8	145.8	44.4	15.7	15.7	13.1
Sri Lanka	400.4	124.2	64.1	22.6	22.6	18.9
Sudan	456.8	359.2	290.7	102.6	102.6	85.5
Syria	2,224.6	360.1	26.4	9.3	9.3	7.8
Tunisia	870.1	165.8	35.3	12.5	12.5	10.4
Venezuela	3,321.6	2,178.9	1,680.7	593.2	593.2	494.3
Vietnam	500.0	94.6	19.6	6.9	6.9	5.8
Yugoslavia	849.2	510.7	383.3	135.3	135.3	112.7
Zimbabwe	451.4	430.2	362.5	127.9	127.9	106.6
Subtotal	70,350.6	23,353.8	15,605.0	5,507.6	5,507.6	4,589.7
Non-LVC countries with agreement(s)						
China	57,818.7	2,410.5	-	-	-	-
Malaysia	3,271.1	-	-	-	-	-
Thailand	6,082.1	-	-	-	-	-
Turkey	3,805.3	-	-	-	-	-
Subtotal	70,977.2	2,410.5	-	-	-	-
Total	141,327.8	25,764.3	15,605.0	5,507.6	5,507.6	4,589.7

Notes

- (1) Non-LVC countries with reported CFC consumption data
(2) CFC baseline as reported to the Ozone Secretariat
(3) Net amount of CFCs eligible for funding
(4) Additional CFC to be approved to achieve 85% reduction in 2007 based on the amount eligible for funding
(5-7) Amount of CFCs to be phased out

Table 3. CFC consumption in LVC countries (ODP tonnes)

Country	LatestCons	Baseline	50%Base	85%Base
(1)	(2)	(3)	(4)=(3)*0.50	(5)=(3)*0.15
LVC countries with no RMP				
Barbados	8.1	21.5	10.8	1.6
Bosnia and Herzegovina	175.9			-
Brunei Darussalam	46.6	78.2	39.1	5.9
Cameroon	361.5	256.9	128.5	19.3
Costa Rica	105.9	250.2	125.1	18.8
Djibouti (*)	20.8	21.1	21.1	21.1
Ecuador	230.5	301.4	150.7	22.6
Kuwait (*)	419.9	480.4	240.2	36.0
Kyrgyzstan (*)	53.5	72.8	36.4	5.5
Maldives	4.6	4.6	2.3	0.3
Mauritania	13.4	15.7	7.9	1.2
Myanmar	26.3	54.3	27.2	4.1
Papua New Guinea	47.9	36.3	18.2	2.7
Togo	37.5	39.8	19.9	3.0
Subtotal	1,552.4	1,633.2	827.2	142.0
LVC countries with RMP				
Antigua and Barbuda	5.0	10.7	5.4	0.8
Bahrain	113.1	135.4	67.7	10.2
Belize	8.8	16.0	8.0	1.2
Botswana	2.5	6.8	3.4	0.5
Burundi	53.8	59.0	29.5	4.4
Chad	36.5	34.6	17.3	2.6
Cote D'Ivoire	166.2	294.2	147.1	22.1
Croatia	171.2	219.3	109.7	16.4
Dominica	1.1	1.5	0.8	0.1
El Salvador	99.1	306.6	153.3	23.0
Ethiopia	39.2	33.8	16.9	2.5
Fiji	-	33.4	16.7	2.5
Gabon	13.7	10.3	5.2	0.8
Gambia (*)	6.1	23.8	11.9	1.8
Grenada	3.8	6.0	3.0	0.5
Guinea	38.3	42.4	21.2	3.2
Honduras	172.3	331.6	165.8	24.9
Jamaica (**)	59.8	93.2	46.6	7.0
Kenya	203.3	239.5	119.8	18.0
Lesotho	2.4	5.1	2.6	0.4
Madagascar	13.9	47.9	24.0	3.6
Malawi	50.9	57.7	28.9	4.3
Mauritius	19.1	29.1	14.6	2.2
Moldova	31.7	73.3	36.7	5.5
Mozambique	13.8	18.2	9.1	1.4
Namibia	22.1	21.9	11.0	1.6
Nepal	25.0	27.0	13.5	2.0
Nicaragua	52.6	82.8	41.4	6.2
Niger	39.9	32.0	16.0	2.4
Peru	347.0	289.5	144.8	21.7
Saint Kitts and Nevis	2.6	3.7	1.9	0.3
Saint Lucia	3.2	8.3	4.2	0.6
Saint Vincent and the Grenadines	2.3	1.8	0.9	0.1
Seychelles	0.8	2.8	1.4	0.2
Swaziland	0.1	24.6	12.3	1.8
Tanzania	88.9	253.9	127.0	19.0
Trinidad and Tobago	101.3	120.0	60.0	9.0
Uganda	12.2	12.8	6.4	1.0
Zambia	23.3	27.4	13.7	2.1
Subtotal	2,047.0	3,037.9	1,519.0	227.8

Table 3. (cont.)

Country	LatestCons	Baseline	50%Base	85%Base
(1)	(2)	(3)	(4)=(3)*.50	(5)=(3)*0.15
LVC countries with RMP/RMP update approved in accordance to Decision 31/48				
Benin	54.6	59.9	30.0	4.5
Bolivia	78.8	75.7	37.9	5.7
Burkina Faso	25.4	36.3	18.2	2.7
Central African Republic	4.3	11.3	5.7	0.8
Comoros	2.7	2.5	1.3	0.2
Congo	11.4	11.9	6.0	0.9
Georgia	21.5	22.5	11.3	1.7
Ghana	47.0	35.6	17.8	2.7
Guatemala	187.9	224.6	112.3	16.8
Guyana	24.4	53.2	26.6	4.0
Lao, PDR	44.6	43.3	21.7	3.2
Mali	29.2	108.1	54.1	8.1
Mongolia	13.9	10.6	5.3	0.8
Oman	282.1	248.4	124.2	18.6
Paraguay	153.5	146.9	73.5	11.0
Qatar	85.8	101.4	50.7	7.6
Senegal	116.5	155.8	77.9	11.7
Uruguay	106.8	199.1	99.6	14.9
Western Samoa	0.6	4.5	2.3	0.3
Subtotal	1,291.1	1,551.6	775.8	116.4
LVC countries with total phaseout plans				
Bahamas	65.9	64.9	32.5	4.9
Kiribati	0.5	0.3	0.1	0.0
Marshall Islands	1.1	1.1	0.6	0.1
Micronesia		1.2	0.6	0.1
Palau		1.6	0.8	0.1
Solomon Islands	0.3	2.3	1.1	0.2
Tonga	-	1.7	0.9	0.1
Tuvalu	0.2	0.3	0.2	0.0
Vanuatu		1.2	0.6	0.1
Subtotal	68.0	74.7	37.3	5.6
Total	4,958.5	6,297.4	3,159.2	491.8
Notes				
(1) LVC countries				
(2) Latest (2000) CFC consumption reported to the Ozone Secretariat				
(3) CFC baseline as reported to the Ozone Secretariat				
(4) Allowable CFC consumption in 2005 = (5) *0.5				
(5) Allowable CFC consumption in 2007 = (5) * 0.15				
(*) The country submitted to the 37th Meeting an RMP to phase out 85% of its baseline consumption.				
(**) The country submitted to the 37th Meeting a CFC terminal phase out plan.				

Table 4. Analysis of CFC consumption in LVC countries (ODP tonnes)

Country	Baseline	CFC37EC	CFCNet	85%Base	odp2003	odp2004	odp2005
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Antigua and Barbuda	10.7		10.7	9.1	5.5	3.6	-
Bahrain	135.4		135.4	115.1	69.1	46.0	-
Barbados	21.5		21.5	18.3	11.0	7.3	-
Belize	16.0		16.0	13.6	8.2	5.4	-
Botswana	6.8		6.8	5.8	3.5	2.3	-
Brunei Darussalam	78.2		78.2	66.5	39.9	26.6	-
Burundi	59.0		59.0	50.2	30.1	20.1	-
Cameroon	256.9		256.9	218.4	131.0	87.3	-
Chad	34.6		34.6	29.4	17.6	11.8	-
Costa Rica	250.2		250.2	212.7	127.6	85.1	-
Cote D'Ivoire	294.2		294.2	250.1	150.0	100.0	-
Croatia	219.3		219.3	186.4	111.8	74.6	-
Djibouti	21.1	17.9	3.2	-	-	-	-
Dominica	1.5		1.5	1.3	0.8	0.5	-
Ecuador	301.4		301.4	256.2	153.7	102.5	-
El Salvador	306.6		306.6	260.6	156.4	104.2	-
Ethiopia	33.8		33.8	28.7	17.2	11.5	-
Fiji	33.4		33.4	28.4	17.0	11.4	-
Gabon	10.3		10.3	8.8	5.3	3.5	-
Gambia	23.8	20.2	3.6	-	-	-	-
Grenada	6.0		6.0	5.1	3.1	2.0	-
Guinea	42.4		42.4	36.0	21.6	14.4	-
Honduras	331.6		331.6	281.9	169.1	112.7	-
Jamaica	93.2	93.2	-	-	-	-	-
Kenya	239.5		239.5	203.6	122.1	81.4	-
Kuwait	480.4	408.3	72.1	-	-	-	-
Kyrgyzstan	72.8	61.9	10.9	-	-	-	-
Lesotho	5.1		5.1	4.3	2.6	1.7	-
Madagascar	47.9		47.9	40.7	24.4	16.3	-
Malawi	57.7		57.7	49.0	29.4	19.6	-
Maldives	4.6		4.6	3.9	2.3	1.6	-
Mauritania	15.7		15.7	13.3	8.0	5.3	-
Mauritius	29.1		29.1	24.7	14.8	9.9	-
Moldova	73.3		73.3	62.3	37.4	24.9	-
Mozambique	18.2		18.2	15.5	9.3	6.2	-
Myanmar	54.3		54.3	46.2	27.7	18.5	-
Namibia	21.9		21.9	18.6	11.2	7.4	-
Nepal	27.0		27.0	23.0	13.8	9.2	-
Nicaragua	82.8		82.8	70.4	42.2	28.2	-
Niger	32.0		32.0	27.2	16.3	10.9	-
Papua New Guinea	36.3		36.3	30.9	18.5	12.3	-
Peru	289.5		289.5	246.1	147.6	98.4	-
Saint Kitts and Nevis	3.7		3.7	3.1	1.9	1.3	-
Saint Lucia	8.3		8.3	7.1	4.2	2.8	-
Saint Vincent and the Grenadines	1.8		1.8	1.5	0.9	0.6	-
Seychelles	2.8		2.8	2.4	1.4	1.0	-
Swaziland	24.6		24.6	20.9	12.5	8.4	-
Tanzania	253.9		253.9	215.8	129.5	86.3	-
Togo	39.8		39.8	33.8	20.3	13.5	-
Trinidad and Tobago	120.0		120.0	102.0	61.2	40.8	-
Uganda	12.8		12.8	10.9	6.5	4.4	-
Zambia	27.4		27.4	23.3	14.0	9.3	-
Total	4,671.1	601.6	4,069.5	3,382.8	2,029.7	1,353.1	-

Notes: (1) LVC countries

(2) CFC baseline as reported to the Ozone Secretariat

(3) CFC consumption to be phased out in project proposals submitted to the 37th Executive Committee Meeting

(4) Remaining CFC consumption to be phased out

(5) Amount of CFC to be phased out to achieve the 2007 target

(6-8) Amount of CFCs to be phased out

Table 5. Amounts of CTC to be approved for phase out (ODP tonnes)

Country	Baseline	1998Cons	1999Cons	2000Cons	odpTotal	odp2003	odp2004	odp2005
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Algeria	20.9	20.9	20.9	20.9	17.8	8.4	6.3	3.1
Argentina	187.2	134.5	13.8	413.3	159.1	74.9	56.2	28.1
Bahrain	0.7	1.1	0.6	0.6	0.6	0.3	0.2	0.1
Bangladesh	5.7	5.5	6.1	5.5	4.8	2.3	1.7	0.9
Bolivia	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.1	0.1	0.0
Brazil	411.6	(194.7)	662.2	767.2	349.8	164.6	123.5	61.7
Chile	0.6	0.7	1.0	0.2	0.5	0.2	0.2	0.1
Colombia	6.1	6.8	11.0	0.6	5.2	2.4	1.8	0.9
Congo	0.6	-	0.0	1.8	0.5	0.2	0.2	0.1
Cuba	2.7	-	0.1	8.0	2.3	1.1	0.8	0.4
Dominican Republic	29.0	37.4	30.8	18.7	24.6	11.6	8.7	4.3
Ecuador	0.5	0.6	0.6	0.3	0.4	0.2	0.2	0.1
Egypt	38.5	55.0	33.0	27.5	32.7	15.4	11.6	5.8
Ghana	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.1	0.1	0.1
Guatemala	10.6	19.5	12.3	-	9.0	4.2	3.2	1.6
India	11,505.4	6,270.1	16,098.6	12,147.3	9,779.5	4,602.1	3,451.6	1,725.8
Iran	77.0	121.0	55.0	55.0	65.5	30.8	23.1	11.6
Jamaica	2.8	8.5	-	-	2.4	1.1	0.8	0.4
Jordan	40.3	33.0	44.0	44.0	34.3	16.1	12.1	6.0
Kenya	65.9	69.3	66.0	62.4	56.0	26.4	19.8	9.9
Korea, DPR	1,285.2	1,424.5	1,386.0	1,045.0	1,092.4	514.1	385.6	192.8
Macedonia	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Malaysia	4.5	0.9	-	12.7	3.8	1.8	1.4	0.7
Morocco	1.1	1.1	1.1	1.1	0.9	0.4	0.3	0.2
Nigeria	152.8	160.4	151.3	146.6	129.8	61.1	45.8	22.9
Oman	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Pakistan	412.9	110.0	564.3	564.3	350.9	165.1	123.9	61.9
Paraguay	0.6	-	0.9	0.9	0.5	0.2	0.2	0.1
Peru	1.0	1.4	1.0	0.6	0.8	0.4	0.3	0.1
Romania	368.6	1,949.2	(693.6)	(149.8)	313.3	147.4	110.6	55.3
Sri Lanka	35.1	46.3	42.6	16.4	29.8	14.0	10.5	5.3
Sudan	2.2	2.2	2.2	2.2	1.9	0.9	0.7	0.3
Tanzania	0.1	0.4	0.0	-	0.1	0.0	0.0	0.0
Thailand	7.5	8.8	6.6	7.2	6.4	3.0	2.3	1.1
Tunisia	2.9	4.4	3.3	1.1	2.5	1.2	0.9	0.4
Turkey	86.1	168.3	90.1	(0.3)	73.1	34.4	25.8	12.9
Uruguay	0.4	0.3	0.2	0.7	0.3	0.1	0.1	0.1
Venezuela	1,107.2	-	3,321.5	-	941.1	442.9	332.1	166.1
Vietnam	1.6	1.5	1.7	1.7	1.4	0.6	0.5	0.2
Zambia	0.7	0.5	1.1	0.4	0.6	0.3	0.2	0.1
Zimbabwe	11.6	33.6	0.0	1.1	9.8	4.6	3.5	1.7
Total	15,888.8	10,503.8	21,936.6	15,225.9	13,505.4	6,355.5	4,766.6	2,383.3

Notes

- (1) Article 5 countries with reported CTC consumption data
(2) CTC baseline as reported to the Ozone Secretariat
(3-5) CTC consumption reported to the Ozone Secretariat
(6) Total amount of CTC to be approved to achieve the 85% reduction in 2005
(7-9) Amount of CTC to be phased out

Table 6. Amounts of TCA to be approved for phase out (ODP tonnes)

Country	Baseline	1998Cons	1999Cons	2000Cons	odpTotal	odp2003	odp2004	odp2005
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Algeria	5.8	5.8	5.8	5.8	1.7	0.9	0.9	-
Argentina	65.7	90.2	52.7	54.3	19.7	9.9	9.9	-
Bahrain	22.7	36.0	22.0	10.0	6.8	3.4	3.4	-
Bangladesh	0.9	1.0	1.0	0.6	0.3	0.1	0.1	-
Bosnia and Herzegovina	1.6	1.0	1.7	2.0	0.5	0.2	0.2	-
Brazil	32.4	0.0	97.2	0.0	9.7	4.9	4.9	-
Burundi	0.1	-	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-
Chile	6.4	7.1	8.7	3.5	1.9	1.0	1.0	-
China (*)	684.4	759.0	647.1	647.1	-	-	-	-
Colombia	0.6	1.9	-	-	0.2	0.1	0.1	-
Cyprus	1.8	0.7	4.8	-	0.5	0.3	0.3	-
Dominican Republic	3.6	4.7	3.7	2.4	1.1	0.5	0.5	-
Ecuador	2.0	2.4	1.9	1.7	0.6	0.3	0.3	-
Egypt	26.0	33.0	25.0	20.0	7.8	3.9	3.9	-
Ethiopia	0.5	0.5	0.5	0.5	0.1	0.1	0.1	-
India	122.2	132.8	106.5	127.4	36.7	18.3	18.3	-
Indonesia	13.3	20.0	20.0	-	4.0	2.0	2.0	-
Iran	8.7	14.0	6.0	6.0	2.6	1.3	1.3	-
Jamaica	1.4	2.0	-	2.2	0.4	0.2	0.2	-
Jordan	18.2	2.0	2.5	50.0	5.5	2.7	2.7	-
Kenya	1.1	1.5	1.0	0.9	0.3	0.2	0.2	-
Korea, DPR	7.7	9.0	9.0	5.1	2.3	1.2	1.2	-
Malaysia	49.5	21.4	76.1	51.0	14.8	7.4	7.4	-
Mauritius	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-
Mexico	56.4	76.4	54.2	38.6	16.9	8.5	8.5	-
Morocco	0.1	0.1	0.1	-	0.0	0.0	0.0	-
Nigeria	32.9	33.2	32.7	32.7	9.9	4.9	4.9	-
Pakistan	2.3	2.0	2.5	2.5	0.7	0.3	0.3	-
Sri Lanka	3.0	3.1	2.0	3.9	0.9	0.4	0.4	-
Thailand	54.6	84.7	45.5	33.5	16.4	8.2	8.2	-
Trinidad and Tobago	0.7	1.2	1.0	0.0	0.2	0.1	0.1	-
Tunisia	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-
Turkey	29.9	45.8	44.0	-	9.0	4.5	4.5	-
Venezuela	4.6	3.5	3.5	7.0	1.4	0.7	0.7	-
Vietnam	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	-
Yemen	0.8	0.7	1.0	0.8	0.2	0.1	0.1	-
Zambia	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-
Total TCA	1,262.3	1,396.9	1,280.2	1,109.8	173.4	86.7	86.7	-

Notes

- (1) Article 5 countries with reported TCA consumption data
(2) TCA baseline as reported to the Ozone Secretariat
(3-5) TCA consumption reported to the Ozone Secretariat
(6) Total amount of TCA to be approved to achieve the 30% reduction in 2005
(7-9) Amount of TCA to be phased out
(*) TCA phase out covered under the China solvent agreement

Table 7. Amounts of MB to be approved for phase out (ODP tonnes)

Country	LatestCons	Baseline	20%base	odpTotal	odp2003	odp2004	odp2005
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Algeria	6.0	4.8	0.95	1.0	0.5	0.5	-
Bosnia and Herzegovina	6.2	1.0	0.20	0.2	0.1	0.1	-
Brazil	430.7	711.8	142.35	142.4	71.2	71.2	-
Cameroon	25.5	18.0	3.60	3.6	1.8	1.8	-
China	1,598.4	1,102.0	220.40	220.4	110.2	110.2	-
Colombia	-	110.3	22.05	22.1	11.0	11.0	-
Congo, DR	1.2	1.3	0.25	0.3	0.1	0.1	-
Cote D'Ivoire	-	8.3	1.65	1.7	0.8	0.8	-
Dominican Republic	176.4	104.3	20.85	20.9	10.4	10.4	-
Ecuador	122.4	66.0	13.20	13.2	6.6	6.6	-
Egypt	420.0	238.0	47.60	47.6	23.8	23.8	-
El Salvador	-	1.3	0.25	0.3	0.1	0.1	-
Ethiopia	17.4	15.8	3.15	3.2	1.6	1.6	-
Georgia	10.8	13.7	2.73	2.7	1.4	1.4	-
Guatemala	702.0	400.8	80.15	80.2	40.1	40.1	-
Guyana	0.9	1.5	0.30	0.3	0.2	0.2	-
Honduras	377.7	259.5	51.90	51.9	26.0	26.0	-
Indonesia	-	135.5	27.10	27.1	13.6	13.6	-
Jamaica	0.9	5.0	1.00	1.0	0.5	0.5	-
Kenya	92.6	217.5	43.50	43.5	21.8	21.8	-
Madagascar	0.7	2.5	0.50	0.5	0.3	0.3	-
Mexico	867.0	1,130.8	226.15	226.2	113.1	113.1	-
Moldova	-	7.0	1.40	1.4	0.7	0.7	-
Mozambique	-	3.5	0.70	0.7	0.4	0.4	-
Myanmar	-	3.5	0.70	0.7	0.4	0.4	-
Nigeria	2.1	2.0	0.40	0.4	0.2	0.2	-
Oman	2.9	1.3	0.25	0.3	0.1	0.1	-
Pakistan	24.0	14.0	2.80	2.8	1.4	1.4	-
Philippines	-	8.0	1.60	1.6	0.8	0.8	-
Sudan	3.0	3.0	0.60	0.6	0.3	0.3	-
Thailand	204.6	164.8	32.95	33.0	16.5	16.5	-
Trinidad and Tobago	0.8	1.5	0.30	0.3	0.2	0.2	-
Tunisia	10.8	8.3	1.65	1.7	0.8	0.8	-
Venezuela	-	10.3	2.05	2.1	1.0	1.0	-
Vietnam	78.0	136.5	27.30	27.3	13.7	13.7	-
Yemen	60.0	1.0	0.20	0.2	0.1	0.1	-
Zambia	28.5	29.3	5.85	5.9	2.9	2.9	-
Zimbabwe	370.7	557.0	111.40	111.4	55.7	55.7	-
Total	5,642.3	5,499.9	1,099.98	1,100.0	550.0	550.0	-

Notes

- (1) Article 5 countries that require assistance to achieve the 20% reduction in MB consumption
(2) Latest (2000) MB consumption reported to the Ozone Secretariat
(3) MB baseline as reported to the Ozone Secretariat
(4) Allowable MB consumption in 2005 = (2) *0.2
(5) Total amount of MB to be approved to achieve the 20% reduction in 2005
(6-8) Amount of MB to be phased out

Annex II**Multiyear projects including agency fee (US \$)**

Country	Sector	US\$ Approved in principle	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Argentina	MB	4,030,040					245,479	1,673,721	527,710	527,710	527,710	527,710				
Bahamas	CFCs Phase-Out	632,800					271,200		226,000		135,600					
China	Foam	58,612,140					10,826,600	13,685,300	11,864,270	11,864,270	3,602,800	2,916,840	1,926,030	1,926,030		
China	Halon	68,200,000	13,640,000	10,670,000	11,660,000	4,950,000	4,070,000	6,490,000	1,320,000	1,980,000	12,540,000	440,000	330,000	110,000		
China	Production CFCs	161,420,000			21,800,000	14,170,000	14,170,000	13,910,000	13,910,000	13,910,000	13,910,000	13,910,000	13,910,000	13,910,000	13,910,000	
China	Solvent	57,200,000				7,425,000	7,650,500	6,963,000	6,330,500	6,110,500	6,248,000	5,560,500	6,028,000	1,628,000	1,628,000	1,628,000
China	Tobacco	11,990,000					2,180,000	2,180,000	2,180,000	1,962,000	1,853,000	1,635,000				
Costa Rica	MB	5,428,264					1,354,566	1,085,653	1,085,653	1,085,653		816,739				
India	Production CFCs	88,560,000			12,960,000	11,880,000	11,880,000	6,480,000	6,480,000	6,480,000	6,480,000	6,480,000	6,480,000	6,480,000	6,480,000	
Korea	Production	2,695,140					1,411,567		770,385		513,188					
Lebanon	MB	2,930,000					898,000	676,000	565,000	452,000	339,000					
Lebanon	MB	2,058,799					395,500	476,799	508,500	395,500	282,500					
Malawi	MB	3,359,805					1,120,000	842,500	1,397,305							
Malaysia	CFCs Phase-Out	12,486,991					1,940,335	3,228,281	2,183,258	1,831,004	1,310,432	1,098,949	298,244	298,244	298,244	
Morocco	MB	4,431,206					452,000	1,326,402	1,326,402	1,326,402						
Syria	MB	1,225,077					339,000	397,449	274,941	213,687						
Thailand	CFCs Phase-Out	15,986,839					567,000	5,653,874	4,356,068	1,428,263	1,444,550	924,668	597,191	597,191	418,034	
Turkey	CFCs Phase-Out	9,810,000					3,795,000	2,675,000	1,150,000	795,000	780,000	530,000	30,000	30,000	25,000	
Turkey	MB	3,823,817					1,120,000	1,120,000	787,000	796,817						
Total		514,880,918	13,640,000	10,670,000	46,420,000	38,425,000	64,686,747	68,863,979	57,242,992	51,158,806	49,966,780	34,840,406	29,599,465	24,979,465	22,759,278	1,628,000
